

Avant de commencer vos travaux, il est recommandé de demander un certificat d'urbanisme. Selon l'importance des travaux que vous prévoyez, il vous faudra déposer un permis (permis de construire, d'aménager...) ou une déclaration préalable.

Les règles relatives à l'urbanisme et ses autorisations inhérentes permettent de vérifier la conformité de vos travaux par rapport aux règles d'urbanisme.

Pour déposer en direct votre PC (Permis de Construire), votre DP (Déclaration Préalable) ou votre AT (Autorisation de Travaux), merci d'utiliser la plateforme Geosphere :

<https://paysdelor.geosphere.fr/guichet-unique/Login/Particulier>

Fiches pratiques de service-public.fr

Bourses pour étudier en Europe

Vous voulez faire une partie de vos études dans un pays européen ? Vous pouvez alors bénéficier de différentes aides financières, sous conditions. Les aides proposées **dépendent du cursus universitaire que vous suivez**. Voici les informations à connaître sur les bourses pour étudier en Europe.

Quelles bourses pour étudier en licence, master et doctorat en Europe ?

Programme Erasmus +

Si vous partez étudier ou faire un stage en Europe dans le cadre du programme européen **Erasmus +**, vous pouvez bénéficier d'une **bourse Erasmus**.

Cette bourse vous permet de financer une partie de votre voyage et de votre séjour.

Son montant dépend de votre pays de destination et de votre projet (études ou stage).

La bourse Erasmus s'ajoute à la **bourse sur critères sociaux**.

Vous devez vous renseigner auprès du bureau international de votre établissement d'inscription qui vous informera des démarches à suivre pour obtenir cette bourse.

À savoir

vous ne pouvez recevoir que 2 bourses Erasmus au cours de votre cursus (une pour études et une pour stage).

Bourses du ministère de l'enseignement supérieur

Si vous êtes **boursier** et que vous partez étudier dans un **pays du Conseil de l'Europe**, vous pouvez **continuer à percevoir votre bourse sur critères sociaux, dans les mêmes conditions qu'en France**. Pour cela, vous devez être inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur reconnu par votre pays d'accueil et suivre des études conduisant à un diplôme national.

Une **aide à la mobilité internationale** peut aussi vous être attribuée, sous certaines conditions.

Programmes proposés par des organismes d'échanges

Des bourses d'études peuvent vous être accordées, sous conditions, notamment par les organismes suivants :

British Council (**bourses de l'Entente Cordiale** si vous êtes étudiant ou jeune chercheur d'un niveau postgraduate, c'est-à-dire bac + 3 et supérieur, et que vous souhaitez poursuivre une année d'études ou de recherche au Royaume-Uni)

Office franco-allemand pour la jeunesse (notamment les **bourses pour futurs enseignants, étudiants d'écoles d'art et de recherches documentaires**)

Centre interdisciplinaire d'études et de recherches sur l'Allemagne (**aides à la mobilité** en master, en doctorat ou en stage, dans le domaine des sciences humaines et sociales. Les pays d'accueil concernés sont l'Allemagne, la Suisse et l'Autriche).

Études en interprétation de conférence

Si vous voulez suivre un master ou un doctorat en interprétation de conférence, vous pouvez obtenir une bourse d'étude de la Commission européenne.

La demande se fait exclusivement en ligne, sur le **site de la direction générale de l'interprétation de la Commission européenne**.

Quelles bourses pour faire des études post-doctorales en Europe ?

Des bourses d'études peuvent vous être accordées, sous conditions, par certains organismes d'échanges.

Dans le cadre des **actions Marie Curie**, la Commission européenne accorde différentes bourses de recherche. Ces bourses sont destinées aux chercheurs de tous âges et niveaux de compétence (en début de carrière ou expérimentés).

Le centre interdisciplinaire d'études et de recherches sur l'Allemagne attribue des **aides pour effectuer un séjour de recherche de courte durée en Allemagne en Autriche ou en Suisse**.

Quelles bourses pour étudier dans une école en Europe ?

Etudes dans une école française à l'étranger

Des bourses vous sont proposées pour étudier dans les **écoles françaises à l'étranger** :

Ecole française de Rome (accueil temporaire de jeunes chercheurs dont les travaux nécessitent un séjour en Italie dans le cadre de leur doctorat)

Casa Velázquez à Madrid (bourses de courte durée à des étudiants artistes et chercheurs doctorants)

École Française d'Athènes (bourses de courte durée à des doctorants poursuivant des recherches nécessitant un séjour en Grèce et se rapportant à un des domaines d'enseignement de l'école : monde hellénique antique, médiéval, moderne)

Si vous êtes intéressé, renseignez-vous auprès du bureau des relations internationales de votre université ou de votre école.

Vous pouvez aussi vous informer auprès de l'école française à l'étranger que vous avez choisie pour savoir comment déposer votre dossier.

Études au Collège d'Europe

Si vous souhaitez intégrer le Collège d'Europe, vous pouvez bénéficier d'une bourse attribuée par le ministère des affaires étrangères.

Les 2 campus sont situés à Bruges en Belgique et à Natolin en Pologne.

Pour intégrer le Collège d'Europe, vous devez candidater sur le site internet de la structure :

- Candidature pour le Collège d'Europe

Si vous êtes présélectionnés, vous pourrez demander la bourse du ministère des affaires étrangères.

La procédure pour déposer un dossier de demande de bourse vous est indiquée avec la notification de votre présélection.

Étudier à l'étranger

Étudier ou faire un stage en Europe

Programme Erasmus +

Stage en entreprise

Stage dans un organisme

Aides financières

Bourses pour étudier en Europe

Aide à la mobilité internationale

Et aussi...

- Bourses et aides pour l'étudiant
- Étudier à l'étranger
- Voyager en Europe

Pour en savoir plus

- Etudier à l'étranger et bourses d'étude

Source : Commission européenne

- Le versement des bourses sur critères sociaux en Europe

Source : Ministère chargé de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation

- Stages en Europe : les aides financières

Source : Commission européenne

- Bourse Erasmus+ et logement étudiant : quelles aides ?

Source : Centre d'information et de documentation jeunesse (CIDJ)

- Site de l'Agence Erasmus+ France

Source : Agence Erasmus+ France Jeunesse et Sport/Agence du service civique

- Erasmus + : le guide du programme

Source : Commission européenne

- Aides à la mobilité vers un pays germanophone

Source : Centre interdisciplinaire d'études et de recherches sur l'Allemagne (CIERA)

- Bourses de l'Entente Cordiale

Source : British Council

- Actions Marie Curie

Source : Commission européenne

- Bourse pour étudiants en interprétation de conférence

Source : Commission européenne

- Les écoles supérieures françaises à l'étranger

Source : Ministère chargé de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation

- Cordis – Recherche et développement en Europe

Source : Office des publications de l'Union européenne

- Pays du Conseil de l'Europe

Source : Conseil de l'Europe

- Intégrer le Collège d'Europe

Source : Agence Campus France

Où s'informer ?

- Centre régional des œuvres universitaires et scolaires (Crous)

- Établissement d'enseignement supérieur

Services en ligne

- Candidature pour le Collège d'Europe
Téléservice

Textes de référence

- Circulaire du 10 juin 2024 relative aux bourses d'enseignement supérieur sur critères sociaux, des aides au mérite et des aides à la mobilité internationale pour 2024-2025

Plus d'infos



Services techniques: Urbanisme

Adresse : Hôtel de Ville

16, Boulevard du Maréchal Joffre
BP 106 34250 Palavas-Les-Flots

Horaires : Reception du public en mairie : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h ; mercredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

[Site ville](#)

[Site tourisme](#)

Téléphone 04 67 07 73 12

mail

